

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME TELLIER, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LA PRÉCARITÉ HYDRIQUE ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de M. Frédéric, sur « la précarité hydrique et la distribution de l'eau ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, vous savez que nous sommes préoccupés par l'accès à l'eau qui est un bien essentiel et je pense aussi que si l'on veut que la sortie du confinement puisse être envisagée sereinement et ne pas avoir un retour dramatique de l'épidémie, il faut y être attentifs.

Je sais que vous êtes attentive puisque, avec le Gouvernement, vous avez déjà suspendu les limiteurs d'eau et nous tenons à saluer cette mesure.

Vous avez également créé un groupe de travail sur la distribution d'eau et ce sera l'objet de mes questions.

Des éléments sont intervenus, évidemment, depuis les décisions du Gouvernement de cette semaine. Le Gouvernement a annoncé un renforcement des aides par les CPAS en refinançant de 500 000 euros le fonds social de l'eau.

Soulignons aussi l'importance de cette mesure.

D'autre part, les travailleurs en situation de chômage temporaire pourront bénéficier d'une aide directe sur leur facture d'eau de 40 euros via la présentation d'une attestation de l'ONEM.

Je le répète, nous nous réjouissons de ces mesures concrètes et efficaces.

Mes questions sont les suivantes et concernent tout d'abord le groupe de travail sur l'eau. S'est-il déjà réuni, qui le constitue, quelles sont les conclusions de celui-ci jusqu'à présent ?

Deuxième élément de question : des aides nouvelles sont-elles envisagées à ce stade ? Par exemple pour les personnes qui ne sont ni au CPAS ni en chômage économique, mais qui sont également susceptibles de tomber en précarité hydrique. Je pense notamment aux travailleurs précaires ou personnes en chômage.

Je vous remercie déjà de votre réponse.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame et Monsieur les députés, je partage le constat de la Fondation Roi Baudouin sur la précarité hydrique. J'ajouterai que les raisons profondes de la nécessaire revalorisation de l'eau en Wallonie ont été, ici en l'occurrence, dans le cadre de la crise COVID, le maintien de sa grande qualité malgré les difficultés en ce qui concerne cette crise et de sa disponibilité pour toute la population et son épuration avant rejet dans l'environnement. Là aussi, je tiens à souligner la collaboration des travailleurs du secteur qui ont continué leurs missions essentielles malgré cette crise.

Pour faire face à la crise du coronavirus, le Gouvernement a adopté ce mercredi différentes mesures que j'avais proposées en vue de soulager les ménages impactés :

- une interdiction de suspendre la fourniture d'eau et de poser des limiteurs de débit avec retrait de ceux-ci à la demande ;
- une augmentation exceptionnelle de 500 000 euros des moyens du Fonds social de l'eau pour 2020, mais également une simplification des procédures pour accéder à ce fonds, en collaboration avec la SPGE ;
- une intervention forfaitaire par compteur de 40 euros sur la facture d'eau pour les personnes mises en chômage temporaire, même partiel, suite à la pandémie.

La seule condition pour bénéficier de cette intervention est de transmettre une copie de l'attestation adéquate de l'ONEM à son distributeur. Les formulaires sont déjà en ligne sur le site de certains distributeurs, dont la SWDE, et le seront au plus tard pour le 15 mai. Les demandes pourront être faites jusqu'au 31 octobre 2020.

Ces différentes mesures représentent un budget considérable de 10,5 millions d'euros à charge de la Région, auquel s'ajoute une provision par la SPGE et la SWDE à concurrence également de 10 millions d'euros. Je tiens donc à souligner aussi la participation du secteur dans le financement de cette mesure et j'invite l'ensemble des autres distributeurs à y participer.

De plus, j'ai adressé mercredi à tous les distributeurs une circulaire visant à accorder des facilités de paiement pour les factures d'eau notamment aux particuliers, mais également pour l'ensemble des acteurs – indépendants, PME et entreprises –, des facilités de trésorerie cette fois-ci, à la fois en termes de facilité de paiement, de report de délais, et de paiement en termes de taxe.

Par ailleurs, dans le cadre de la task force gouvernementale relative aux impacts de la crise sur les publics dits vulnérables, le groupe de travail sur la précarité hydrique s'est réuni pour réfléchir aux mesures structurelles à mettre en place après la crise.

Diverses pistes sont discutées actuellement dans ce groupe de travail auquel participe notamment le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, la Fédération des CPAS et la Fédération des services sociaux. Certaines de ces pistes ont déjà été concrétisées dans les mesures décidées ce mercredi par le Gouvernement. Il est évident que j'apporterai le soutien utile à la mise en œuvre concrète des mesures concertées dans ce groupe de travail pour faire en sorte que cette précarité hydrique évidemment soit combattue par tous les moyens dans les prochains mois et les prochaines années.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Merci, Madame la Ministre. Je pense que vous avez pu repréciser ces mesures importantes que vous avez prises : 40 euros d'aide directe pour l'eau des travailleurs en chômage temporaire. Pour revenir au complément de financement du fonds social de l'Eau à hauteur de 500 000 euros.

Je voudrais peut-être attirer votre attention, avec ma modeste expérience je suis à un moment donné président de CPAS et je me suis rendu compte souvent que c'était un droit qui existait et qui était assez méconnu du grand public. Je pense qu'il faudra peut-être penser, quand nous aurons le temps de penser à cela, d'en faire un peu plus la promotion et peut-être de vérifier s'il n'y a pas lieu de mettre en place des démarches administratives simplifiées parce qu'il me semble que, jusque-là, les travailleurs sociaux qui sont déjà soumis à des pressions supplémentaires dans cette période que nous traversons pourraient bénéficier peut-être de la mise en œuvre de dossiers plus allégés.

Je vous remercie pour vos réponses et votre détermination.